

MAISON DES JEUNES

Dossier d'inscription 2021/2022

(Ce dossier est valable pour l'accueil du matin, du soir en périscolaire, le centre de Loisirs du mercredi, ainsi que les petites et grandes vacances)

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Age :

Photo
OBLIGATOIRE

- Copie des vaccins à jour au nom de l'enfant
- Notification de droit CAF ou MSA à défaut revenu d'imposition avec **votre quotient familial** CAF MSA AUTRES (MGEN, SLI)
- Dossier inscription dûment complété et signé
- Attestation assurance Extra-Scolaire
- Fiche sanitaire complétée et signée
- Copie du PAI (traitement, allergie, handicap, régime alimentaire...) / dossier MDPH
- Copie du jugement de divorce (page concernant la garde de l'enfant)
- Garde alternée oui non
- Les autorisations diverses signées
- Le règlement intérieur lu, approuvé et signé (parents & enfant)
- Adhésion 25 € pour l'année (3ème enfant gratuit)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉ

Maison des Jeunes
7 route de Cosne 18240 Boulleret
02.48.72.43.18 / 06.48.65.76.14

maisondesjeunesboulleret@orange.fr Siret : 382 312 007 00018

Fiche d'inscription et renseignements obligatoires

Renseignements enfant :

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe/ enseignants/ école fréquenté

Renseignements Parents :

	Père	Mère
Nom		
Prénom		
Adresse		
Mail pour l'envoi des factures		
Tél domicile		
Tél portable		
Employeur		
Tél Travail		
Régime (CAF ou MSA)		
Autre responsable légal		
Nom		
Prénom		
Adresse		
Mail		
Tel domicile		
Tel portable		
Tel Travail		

Prestation familiale :

CAF ou MSA N° d'allocataire :

OBLIGATOIRE : Quotient familial

Merci de fournir une copie de l'Aide aux temps de loisirs

N° sécurité sociale :

CPAM (précisez le département) Autres (MGEN, SLI, MSA)

Assurance : N° d'assurance :

Merci de fournir une copie de votre attestation d'assurance couvrant les activités extrascolaires

Autorisations

Je soussigné(e) responsable de l'enfant

Types d'autorisations	Autorisations
Participer et pratiquer les différentes activités culturelles et sportives (jeux, jardinage, cuisine, travaux manuels, sorties, piscine, ateliers périscolaires, activités extrascolaires, activités scientifiques...) organisées par la Maison des Jeunes et Maison des Jeune d'Eté et sous sa responsabilité.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Autorisation de photographier et de filmer	<input type="checkbox"/> J'autorise mon enfant à être photographié et filmé <input type="checkbox"/> Je n'autorise pas mon enfant à être photographié et filmé
Devoirs obligatoires avant les ateliers	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Autorisation diffusion d'image sur notre site internet et réseau sociaux	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Autorisation d'accès à CAF Pro pour le coefficient Familial	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Consentement des données personnels relatives à la loi RGPD (Respect de la confidentialité de vos données personnelles.)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Autorisation de rentrer seul	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Autorisation de transport en minibus de la Maison des Jeunes	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Autres personnes autorisées à récupérer l'enfant :	Noms des personnes : <ul style="list-style-type: none"> • • N° tel : • • N° tel : •

Fait à, le

Signature du responsable : (signature valable pour toutes les autorisations)

Règlement intérieur

Je soussigné(e) (parent)..... Et (enfant).....
Attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Maison des Jeunes et nous nous engageons à le respecter.

Signature des parents :

« Lu et approuvé »

Signature de l'enfant :

« Lu et approuvé »

Inscription périodes :

Périscolaire :

	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
<i>Matin</i>				
<i>Soir</i>				
<i>Atelier</i>				

Les ateliers périscolaires sont ouverts aux enfants de plus de 5 ans.

Pour les inscriptions aux ateliers se référer au planning d'activités.

- Aide aux devoirs Atelier théâtre Atelier danse Atelier cuisine
 Atelier Baby sport de 3 à 5 ans Atelier Multisport

Infos complémentaires :

Mon enfant sait nager : oui non

Mon enfant fait la sieste : oui non

Mon enfant doit-il faire en priorité ses devoirs avant l'atelier : oui non

Nous vous rappelons que selon l'activité, les places sont limitées, c'est pourquoi nous vous remercions de bien vouloir inscrire votre enfant au plus vite. Vous trouverez le planning des activités à partir du mois de septembre. Il est obligatoire de fournir un certificat médical pour toutes les activités sportives.

Mercredi :

- Matin Midi Après-midi Journée

Petites vacances :

Boulleret est rattaché à la Zone A, voici les dates des différentes périodes de vacances, une fiche d'inscription vous sera transmise 1 mois avant chaque période.

Toussaint **du 25 /10/2021 au 5/11/2021**
Février **du 14 /02/2022 au 25/02/2022**
Avril **du 19/04/2022 au 29/04/2022**
Été **du 11/07/2022 au 12/08/2022**

Fiche sanitaire

1. État civil

Nom	Prénom	Date de naissance

2. Vaccinations

Merci de fournir la photocopie des vaccins si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication.

Vaccinations Obligatoires	Oui	Non	Date de rappel	Vaccinations Recommandées	Date
Diptérie				Hépatite B	
Tétanos				ROR	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (COVID)	
Ou Tétracoque					
BCG					

3. Renseignements médicaux

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ?

Non

Oui (si oui, merci de fournir une ordonnance et les médicaments dans leur emballage d'origine avec le nom de votre enfant)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance • L'enfant a-t-il déjà eu une des maladies suivantes :

Rubéole <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Varicelle <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Angine <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Rhumatisme articulaire aigu <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Coqueluche <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Otite <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Rougeole <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oreillons <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Scarlatine <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Asthme <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Votre enfant a – t – il un dossier MDPH

oui non

Allergies alimentaires ou médicamenteuses : si oui,
Lesquelles :

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication le signaler)
.....

L'enfant a-t-il des difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, Rééducation.) précisez les dates et les précautions à Prendre :

4. Recommandations utiles des parents

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, prothèses auditives ou dentaires, etc.
.....
.....

5. Régime alimentaire spécifique (Sans Porc, Végétarien Ect ...)
.....

6. Responsable de l'enfant :

Nom médecin traitant :

Numéro du médecin traitant.

Je soussigné(e).....responsable légal de l'enfant déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du centre à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait à, le

Signature du responsable :



Informations



Fonctionnement

La Maison des Jeunes de Boulleret ouvre ses portes du Jeudi 2 septembre 2021 à 7H au Vendredi 12 août 2021, à 18h15.

La MJB accueille les enfants à partir de 3 ans, sans distinction géographique, dans les locaux du complexe socioculturel, situé 7 route de Cosne 18240 Boulleret.

Horaires et périodes d'ouverture de la MJB :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 7h à 9h et de 16h30 à 19h00.

7h – 9h : Accueil échelonné

16h30-17h00 : accueil et goûter fourni par la structure.

17h00-19h00 : aide aux devoirs et ateliers périscolaires.

A 16h30, les animateurs vont chercher les enfants à l'école maternelle et primaire,

Mercredi de 7h30 à 18h30, les repas commandés par la Maison des Jeunes auprès de l'ESAT, les repas sont servis à la nouvelle cantine de l'école Maternelle.

Permanences les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14h à 16h30.

Petites vacances scolaires : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

La Maison des Jeunes sera fermée le Vendredi 08/07/2022 pour journée pédagogique.

✘ **Vacances d'automne : du 25 /10/2021 au 5/11/2021**

✘ **Vacances de Noël : 20/12/2021 au 03/01/2022 FERMETURE DE LA MJB**

✘ **Vacances de Février hiver : 14 /02/2022 au 25/02/2022**

✘ **Vacances d'Avril printemps : du 19/04/2022 au 29/04/ (18/04 lundi de pâques)**

✘ **Pont de l'ascension 2020 : Jeudi 26 au 29 mai FERMETURE DE LA MJB**

✘ **Vacances d'été : du 11/07/2021 au 12/08/2021**

Les repas du midi et le goûter sont fournis et facturés par la MJB. Les repas devront être réglés et réservés **15 jours avant les vacances.**

Manifestations : La Maison des Jeunes organise des manifestations au cours de l'année afin de pouvoir financer des activités et sorties aux enfants, voilà **pourquoi l'implication et la participation des parents est importante**. Aussi, pour chaque manifestation, nous sollicitons les parents pour l'installation, le rangement ou la logistique. Toutes les personnes souhaitant aider sont les bienvenues.

- **Dates des manifestations : (Communiqué ultérieurement en fonction de la situation COVID-19)**

- **Inscription**

L'inscription ne sera valable qu'après règlement de l'adhésion et après avoir rempli le dossier d'inscription.
 Nous nous donnons le droit de refuser un enfant si son dossier n'est pas dûment rempli. Ex: vaccins non communiqués.

Facturation, dès le mois de septembre vous recevrez vos factures par mail merci de bien vouloir indiquer vos adresse mail de façon très lisible. Pour les parents séparés merci d'indiqué si vous souhaité une facture unique ou séparée.

TARIFS

<u>Adhésion annuelle</u>	25 € gratuite pour le 3eme enfant	
<u>Repas</u>	4,70 €	
<u>Matin</u>	Tarifs	
QF ≤ 377	1,40 €	
378 < QF < 2149	2,50 €	
< 2150	2,90 €	
<u>Périscolaires</u>	La soirée (atelier + goûter + aide aux devoirs)	
QF ≤ 377	1.70 €	
378 < QF < 2149	2.80 €	
< 2150	3.20 €	
<u>Mercredi</u>	<u>Demi- journée</u>	<u>Journée</u>
0 < QF < 286	3.5 €	5.5€
287 < QF < 419	4 €	6 €
< 420	5 €	8€
<u>Petites vacances</u>	<u>Demi- journée</u>	<u>Journée</u>
CAF FATL		
QF ≤ 400	2,5 €	3€
401 < QF < 587	3.5€	5€
QF < 586	5€	8€
MSA		
QF ≤ 600	0.50€	0.80€
601 < QF > 800	1.50 €	2.40€
801 < QF > 1000	2€	3.20€
QF < 1001	5€	8€



Les inscriptions et autorisations pour la Maison des Jeunes d'été vous seront communiquées courant Mai 2022.

Fonctionnement

La Maison des Jeunes Eté de Boulleret ouvre ses portes du **11/07/2022 au 12/08/2022**

La MJ Eté accueille les enfants à partir de 3 ans, sans distinction géographique, dans les locaux du complexe socioculturel, situé 7 route de Cosne 18240 Boulleret.

Horaires et périodes d'ouverture de la MJEté:

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 7h30 à 18h15

Permanence téléphonique :

Aux heures d'ouverture du centre au 02 48 72 43 18 / 06.48.65.76.14

- Inscription :

L'inscription ne sera valable qu'après règlement pour les jours réservés, (nous encaisserons les chèques à chaque semaine échue) et après avoir rempli le dossier d'inscription. Nous nous donnons le droit de refuser un enfant si son dossier n'est pas dûment rempli.

Ex: vaccins non communiqués, absence du quotient familial

Règlement intérieur



Règlement intérieur – JUILLET 2021

SAISON 2021-2022

(À l'intention des parents & enfants)

Art 1 : L'accueil et les horaires

La Maison des jeunes accueille les enfants à partir de 3 ans.

Horaires en période scolaire :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h à 9h et de 16h30 à 19h00.

Mercredi de 7h30 à 18h30.

Les petites vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Nous vous rappelons que la MJB ferme ses portes à **18h30 précises**, nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires, aucune surveillance ne sera assurée en dehors de ces heures. **Au-delà de trois retards, une séance supplémentaire sera facturée à la famille.**

Horaires du midi : de 12h à 12h15 et de 13h15 à 14h pour l'après -midi.

Art 1 bis : L'accueil et les horaires Maison des jeunes d'été :

La Maison des jeunes accueille les enfants à partir de 3 ans.

Horaires : Du lundi au vendredi de **7h30 à 18h15**.

Nous vous rappelons que la MJÉté ferme ses portes à **18h15 précises**, nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires, aucune surveillance ne sera assurée en dehors de ces heures. **Au troisième retard, une séance supplémentaire sera facturée à la famille.**

Si d'autres personnes que les parents doivent prendre en charge l'enfant vous devrez nous informer de l'identité de la personne une pièce d'identité lui sera demandée et fournir une décharge au préalable, au responsable de la structure.

Les heures d'ouverture et de fermeture sont des horaires maximaux, l'accès à la structure reste souple à l'intérieur de ces sections d'heure, en cas d'impossibilité exceptionnelle, il est important de prévenir le responsable de la structure.

Art 2 : Les ateliers périscolaires

Tout enfant qui s'engage dans une activité devra s'y tenir toute l'année.

Chaque enfant sera responsable du matériel nécessaire pour l'atelier (jogging, élastique pour les cheveux, ballerine, pièce de théâtre ...). Si l'enfant oublie régulièrement son matériel il sera suspendu d'une séance, ceci dans le but de le responsabiliser.

Les adolescents devront impérativement venir s'inscrire sur la fiche d'appel avant de se rendre en atelier.

Art 3 : Le paiement, réservation et facturation

La participation des familles peut être faites au mois. La facture devra être acquittée à réception.

Vacances : La réservation des repas et les journées des vacances devront être effectuée avant la date limite sur le coupon d'inscription en complétant ce dernier et en vous acquittant de la facture. A défaut votre inscription, ne sera pas recevable.

Aucune inscription ne sera acceptée passer le délai nous vous demandons de prendre vos dispositions en amont des vacances et non la veille ou le jour même.

Il faut comprendre que l'équipe d'animation à une organisation et une logistique à tenir avec des délais à respecter envers nos prestataires. Afin d'accueillir vos enfants dans de bonnes conditions.

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'hospitalisation avec certificat médical. Vous avez la possibilité de venir récupérer le repas de votre enfant à partir de 11 h 30 avec une boîte hermétique, sac isotherme et pains de glace.

Les réservations pour les mercredis et les vacances devront être faites de façon écrite **uniquement par mail.** Tout enfant qui était inscrit, et qui ne vient pas, la journée ou la semaine sera quand même facturée. Sauf cas de force majeure avec certificat médical.

Art 3 bis : Annulation des mercredis

L'annulation d'une réservation pour les mercredis et le repas devra être effectué 48 H à l'avance soit le lundi avant 13h. A défaut la famille sera facturée. Sauf en cas de maladie ou hospitalisation avec certificat médical.

Art 3 bis : Le paiement et facturation Maison des Jeunes d'été :

La participation des familles peut être faite à la journée, à la semaine. Le règlement doit impérativement être acquitté avant le centre (nous encaisserons les chèques à chaque semaine échue).

Les repas des vacances devront impérativement être réglés à la réservation, aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'hospitalisation avec certificat médical. Vous avez la possibilité de venir récupérer le repas de votre enfant à partir de 11 h 30 avec une boîte hermétique, sac isotherme et pains de glace.

Les réservations devront être faites de façon écrite. Tout enfant qui était inscrit, et qui ne vient pas, la journée ou la semaine sera quand même facturée. Sauf cas de force majeure avec certificat médical.

La Maison des Jeunes (+ mjeté) accepte les règlements par Carte Bleue, chèque, espèce, virement tickets CESU, e-CESU , chèques vacances et les bons APAS.

Art 4 : La santé :

Les animateurs ne sont pas autorisés à administrer des médicaments aux enfants. Dans l'intérêt même de l'enfant, il ne sera pas accueilli à la structure. De même que tout enfant malade, il sera immédiatement rendu à sa famille, ou au responsable désigné. Si pour une raison votre enfant ne peut participer à une activité merci de nous en informer.

En cas de traitement médical, merci de nous fournir un certificat médical ainsi qu'une autorisation de délivrance du traitement par la direction ou animateurs titulaire du PSC 1.

COVID-19 : En ce contexte exceptionnel dû au COVID-19, nous interdisons vos entrées dans la structure, seuls les enfants seront acceptés. Une sonnette est à disposition à la porte. Un animateur ainsi qu'un membre de la Direction seront à l'accueil si vous avez besoin d'informations.

Concernant l'arrivée de votre enfant à la Maison des Jeunes, il devra se laver les mains, le port du masque pour les enfants à partir de 6 ans est obligatoire à l'intérieur, les masques devront être fourni par la famille et changé tous les 4h. Le protocole pourra être modifié en fonction des nouvelles directives gouvernementales.

Art 5 : Le comportement

Pour la bonne marche des activités et pour que chacun puisse évoluer et s'exprimer librement dans un climat calme et d'entente, nous demandons une attitude de respect et de bonne camaraderie, la liberté d'expression n'excluant pas la POLITESSE.

S'il s'avère que le comportement d'un enfant perturbe les ateliers, ou risque de faire courir un danger à lui-même ou à autrui, ses parents seront avertis par la responsable pour envisager les mesures à prendre.

Il en est de même pour le comportement des parents. L'équipe fait au mieux pour satisfaire les besoins et demandes des familles. Nous demandons aux parents de respecter le personnel de la Maison des Jeunes.

Le Conseil D'administration se réserve le droit d'exclure une famille qui aurait un comportement ou des propos irrespectueux, sans remboursement de la cotisation annuelle ou des règlements déjà effectué. Nous demandons à chacun de respecter scrupuleusement ce règlement intérieur.

Art 6 : La tenue vestimentaire :

Prévoir des vêtements pas trop fragiles, certaines activités présentent des risques évidents (peintures, gazon, cuisine....) ou n'importe quelle activité nécessitant l'emploi de matières difficilement détachables. Pour les activités sportives (danse), merci de prévoir des vêtements de sport. La structure se décharge de toute responsabilité en cas d'incident.

Merci de marquer les vêtements de vos enfants notamment pour les camps.

Art 7 : Affaires personnelles :

Les enfants ne devront pas apporter d'objet personnel (console de jeu, bijou, portable, carte « collector », jouets personnels...) pouvant provoquer une jalousie, un danger, un vol ou un conflit. La structure se décharge de toute responsabilité en cas de casse, perte ou vol.

Les portables sont strictement interdits au sein de la structure.

Art 8: Vidéo et internet:

Les photos et vidéos prises lors des spectacles, défilés ou manifestations ne doivent servir qu'à des fins personnelles et privées et ne devront pas être diffusées sur internet.

Art 9 : Les locaux et le matériel

Nous avons la chance de pouvoir évoluer dans un cadre propre et agréable, toutes les activités que nous proposons aux jeunes nécessitent un investissement non négligeable tant sur le plan matériel que sur le plan humain. Il est donc impératif que les outils et matériaux mis à disposition soit respectés.

Le complexe socioculturel est équipé d'un défibrillateur cardiaque placé sous alarme. Il est strictement interdit d'ouvrir le boîtier (sauf en cas de nécessité). Si un enfant est surpris à l'ouvrir ses parents ou son responsable seront immédiatement prévenus et l'enfant sera exclu une journée de la Maison des Jeunes.

Art 10 : Conclusion

Il est utile de rappeler que l'association Maison des Jeunes périscolaire, mercredi petites vacances et grandes vacances, n'est pas une garderie. C'est un lieu convivial où nous sommes heureux d'accueillir les enfants et de leur apprendre de nouvelles choses pour les accompagner dans leur construction et dans leurs choix. C'est aussi un lieu d'échange, d'écoute pour que chacun puisse s'épanouir pleinement, nous nous devons de souligner ces quelques règles élémentaires pour la vie en collectivité.

La liste n'est pas exhaustive, mais nous nous appliquerons à la compléter tout au long de cette année pleine de joie et de créativité.